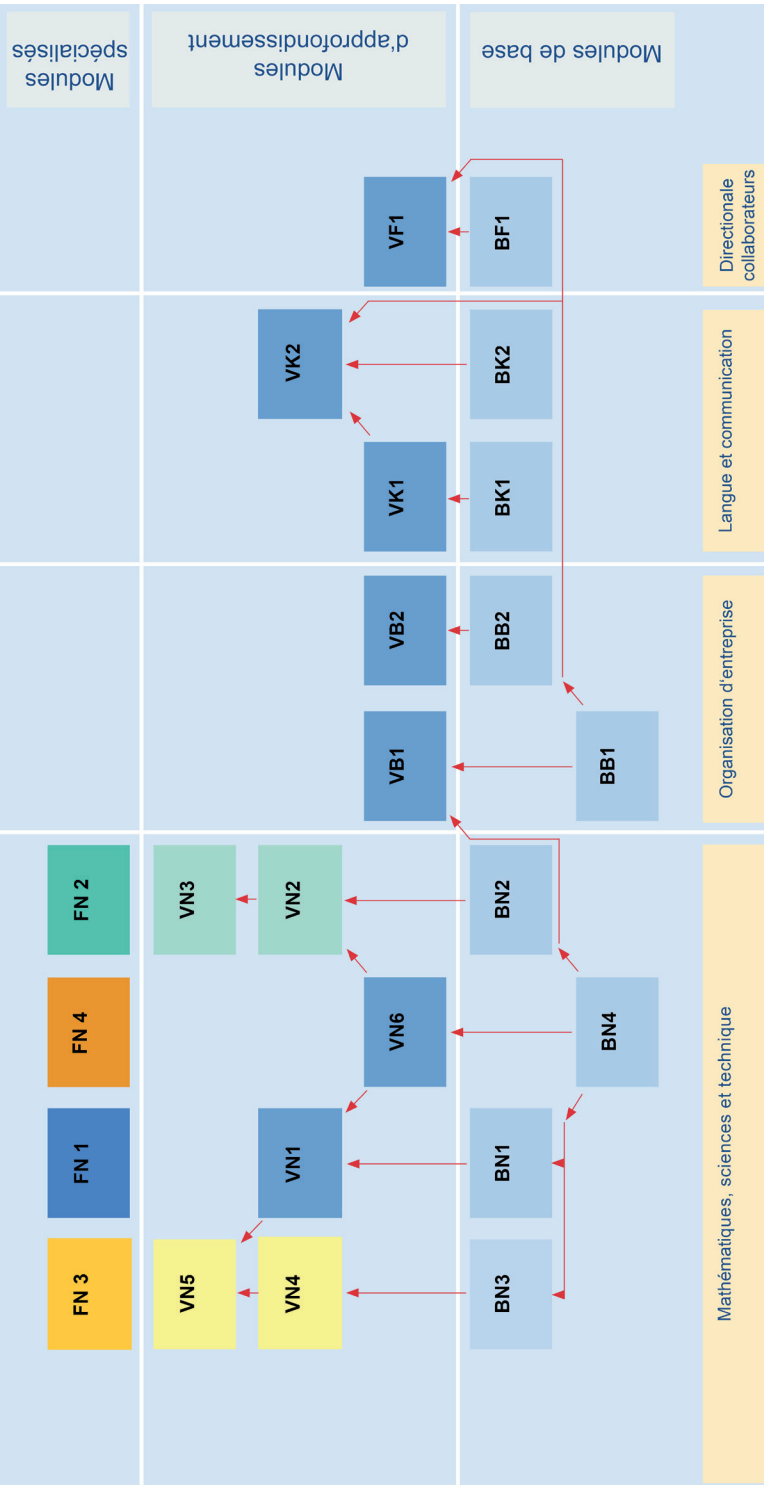


Examen final



Laborantine/laborantin CFC



La voie à suivre vers un examen professionnel supérieur

Technicienne de laboratoire en Sciences naturelles/
Technicien de laboratoire en Sciences naturelles



Photo: Hugues Frainger

Une formation continue gratifiante

Celle ou celui qui a réussi l'examen professionnel supérieur de technicienne de laboratoire en Sciences naturelles/technicien de laboratoire en Sciences naturelles (ancienne dénomination: laborantine diplômée/laborantin diplômé), s'est très solidement perfectionné au niveau pratique et théorique et fait dorénavant partie des spécialistes qualifiés recherchés sur le marché du travail. Comme la formation continue est suivie en parallèle à l'activité professionnelle exercée, le lien avec le monde du travail est assuré sans aucune interruption.

Concrète et complète

Les cours préparatoires à l'examen professionnel supérieur, structurés de façon modulaire, sont systématiquement orientés vers des situations et applications réelles tirées de la pratique professionnelle et s'étendent à l'environnement professionnel global des métiers de laboratoire. Cette formation s'aligne directement sur le niveau de formation de base. Ainsi les laborantines/laborantins CFC ont la possibilité de progresser sur le plan technique, méthodologique et personnel/social.

Les modules

Les modules se composent d'unités de formation complètes. Ils sont dirigés par des prestataires agréés. La réussite est mesurée et attestée par des contrôles des objectifs des modules. Les lieux et les dates de suivi des modules peuvent être choisis librement, dans le cadre des propositions respectives.

Les conditions

La participation aux modules est ouverte à tous les candidats à la formation continue, indépendamment de leur employeur et de leur lieu de travail.

L'admission à l'examen final (Mémoire de fin d'études) sera accordée aux candidats qui possèdent le certificat d'aptitude de Laborantin/Laborantine CFC ou une équivalence, attestent d'au moins cinq années de pratique en laboratoire, et sont en mesure de produire les certificats de réussite aux modules nécessaires. Le **Diplôme fédéral** est délivré après la réussite à l'examen final.

Organe responsable

L'Association pour la formation continue des professions de laboratoire (fcpl) assume la responsabilité de l'offre modulaire et assure de la qualité de la formation continue. Elle fait passer l'examen final en vue de l'obtention de l'examen professionnel supérieur de Technicienne de laboratoire en Sciences naturelles/Technicien de laboratoire en Sciences naturelles.

Informations complémentaires

Renseignements concernant les prestataires offrant une formation modulaire, contenus des cours et autres informations:

www.wblb.ch/fr

info@wblb.ch